



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 mars 2023 – 18 h30

Convoqué le 3 mars 2023, le Conseil Municipal de la commune d'Eyrein s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le lundi 13 mars 2023 à 18h30, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François SALLES.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Présent(e)s : SALLES Jean-François, MORENA Jean-Philippe, AGNOUX Marie-Thérèse, HERMABESSIERE Patrick, MAZEAU Mireille, NOILHAC Patricia, SABEAU Fabrice, SAINNEVILLE Jean-Marie, GARCIA Sébastien, RIVIERE Patrice, LE MIGNON Marie-Pierre, GRANCHER Isabelle

Absent(e)s : CAUDIE Christelle

Secrétaire de séance : M. Sébastien GARCIA

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

A l'ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du PV du 9 février 2023
- 3) Approbation du PV du 16 février 2023
- 4) Site internet
- 5) Approbation du compte de gestion 2022
- 6) Vote du CA Budget Principal 2022
- 7) Vote du CA Lotissement 2022
- 8) Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2022
- 9) Vote des 3 Taxes
- 10) Subventions accordées aux associations
- 11) Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE19
- 12) Augmentation de l'indemnité du garde-pêche
- 13) Pose d'un miroir rue de l'Estantchou
- 14) Questions diverses

Election du secrétaire de séance :

M. Sébastien Garcia est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

M. Sabeau déplore l'absence de la secrétaire de mairie.

Approbation du PV du 9 février 2023

Le PV est accepté à : 11 voix POUR 1 Abstention

Approbation du PV du 16 février 2023

Le PV est accepté à : 9 voix POUR 2 voix CONTRE 1 Abstention

Le Site Internet

La création d'un nouveau par Mlle Cécile Le Mignon site internet est accepté à :

11 voix POUR 1 Abstention

Les conseillers demandent si des Subventions vont être accordées. Madame Le Mignon se rapproche dès demain du Conseil Départemental et de l'Etat.

Approbation du compte de gestion 2022

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et Madame Le Mignon en qualité de 2^{ème} Adjointe présente le Compte de gestion 2022 de la Trésorerie.

Le compte de gestion 2022 est approuvé à : 10 voix POUR 2 Abstentions

Vote du CA Budget Principal 2022

Madame Le Mignon en qualité de 2^{ème} Adjointe présente le Compte Administratif Budget Principal 2022 qui est approuvé à : 9 voix POUR 2 Abstentions

Vote du CA Lotissement 2022

Madame Le Mignon en qualité de 2^{ème} Adjointe présente le Compte Administratif Lotissement 2022 qui est approuvé à : 9 voix POUR 2 Abstentions

Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2022

Madame Le Mignon en qualité de 2^{ème} Adjointe présente l'Affectation des résultats de l'exercice 2022 à savoir un excédent de 272 267,50 euros et un besoin en investissement de 10 938,10 euros. L'Affectation des résultats de l'exercice 2022 est approuvée à : 10 voix POUR 2 Abstentions

Vote des 3 Taxes

Cette année, en plus des Taxes habituelles sur le bâti et le non bâti s'ajoute la Taxe d'habitation. Cette dernière taxe doit obligatoirement être mentionnée dans la délibération de vote des taux. L'assemblée ne souhaite pas augmenter les différentes taxes.

Sont retenues les pourcentages suivants :

Taxe foncière bâtie : 32,57 % - Taxe foncière non bâtie : 66,63 % - Taxe d'habitation : 5,85 %

Les trois taxes sont votées à l'unanimité des membres présents.

Subventions accordées aux associations

Les subventions accordées aux associations sont votées à l'unanimité des membres présents suivant la répartition ci-dessous :

Bibliothèque centrale de Prêts	80,00 €
Comice Agricole Cantonal	150,00 €
USEP	50,00 €
ANACR Clergoux	100,00 €
AD PEP Corrèze	100,00 €
Sapeurs-Pompiers Montaignac	300,00 €
Coopérative scolaire Ecole EYREIN	400,00 €
Association des Parents d'élèves	500,00 €
Société de Chasse	100,00 €
Les Puys d'Eyrein (société de Chasse)	100,00 €
Club des Aînés « Les Réveillés »	200,00 €

FNACA Eyrein	100,00 €
Histoire et Patrimoine de la Corrèze	100,00 €
Asso MAM « L'Arche des Petits Loups »	3 600,00 €
Nature et Loisirs	100,00 €
FRJEP	100,00 €
Les Myosotis	800,00 €
Autres subventions de la commune	400,00 €
TOTAL	7 280,00 €

Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE19

La quote-part de la commune d'Eyrein concernant sa participation aux dépenses de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze FDEE19 s'élève à 4 231,48 €.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal vote la Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE19.

Augmentation de l'indemnité du garde-pêche

L'indemnité annuelle du garde-pêche de 550 euros est votée à l'unanimité des membres présents.

Pose d'un miroir rue de l'Estanchou

La pose du miroir est votée à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

- ▶ Date du prochain conseil municipal : le mardi 4 avril à 18h30
- ▶ Inauguration du site de Compostage le 25 mars à 11 heures
- ▶ Théâtre à la salle polyvalente le vendredi 21 avril
- ▶ Un ralentisseur est demandé à la Ganotte.
- ▶ Il serait bon de mettre des panneaux directionnels pour signaler la table d'orientation.
- ▶ Des panneaux d'affichage devant la mairie sont demandés par les associations.
- ▶ Les panneaux de l'étang de la Chèze sont fréquemment vandalisés. Il serait bon d'en avvertir la gendarmerie et de prévoir des vitres en plexiglas.
- ▶ Le conseil Municipal se prononce à 11 voix POUR et 1 voix CONTRE pour le maintien à 4 jours et demi de l'école.
- ▶ Un huissier de justice est venu constater les malformations du portail de l'école. Son compte-rendu vient d'être reçu. La procédure va suivre son cours.
- ▶ Un élu peut donner « Pouvoir » à un autre élu. Ce pouvoir doit être établi sur un formulaire administratif qui sera signé obligatoirement par le mandant. Une copie sera envoyée à tous les conseillers.
- ▶ La commission des finances se tiendra vendredi 17 mars à 18 heures à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance
Sébastien GARCIA

Monsieur le Maire
Jean-François SALLES